Le p'tit brennaud

Bulletin municipal de Brienne

Octobre 2021 / N° 23

SOMMAIRE

Infos pratiques	page 2
Etat civil	page 3
Décisions du conseil municipal	page 3 à 7
Fleurissement	page 7 à 8
Commémoration du 8 mai	page 9
Sivos Rentrée des classes	page 10 à 11
Travaux de voirie	page 12

Brénaudes, Brénauds.

En décembre 2020, j'espérais que nous allions reprendre nos habitudes « d'avant Covid », ce ne fut le cas jusqu'à ces dernières semaines. Nous pouvons recommencer à vivre presque normalement grâce à la bonne volonté d'environ 80% de personnes vaccinées, seule façon de combattre ce satané virus puisque le taux d'incidence est maintenant très bas et particulièrement en Saône et Loire.

Nous pouvons donc prévoir des manifestations, avec certaines contraintes sanitaires. C'est pourquoi la Commission CCAS organisera le 23 octobre sa traditionnelle vente de fleurs d'automne.
Où en est-on avec notre projet de rénovation de notre salle des fêtes ?
Malgré nos efforts et ceux de notre architecte, nous n'avançons pas !!!
La principale raison vient du fait que nous souhaitions bénéficier du dispositif EFFILOGIS piloté par la Région. Ce dispositif aurait permis de consommer très peu d'énergie pour chauffer ou tempérer la salle des fêtes, avec des subventions conséquentes. Nous savions que cette subvention imposait des contraintes importantes, mais pas à ce point. Nous avons eu à faire à des personnes qui demandaient sans cesse de fournir des pièces manquantes et à chaque fois qu'elles étaient transmises ces mêmes personnes en demandaient d'autres. Le coup de grâce a été de nous demander d'isoler l'étage et les combles. Si nous avions eu connaissance de ces dernières prescriptions, il y a bien longtemps que nous aurions abandonné ce dispositif. Nous avons perdu un temps précieux et allons subir l'augmentation des prix des matériaux due au manque de matières premières. Nous travaillons actuellement sur l'aspect sécurité incendie, puisque le fait d'effectuer des travaux nous oblige au changement de catégorie de la salle des fêtes, avec des contraintes techniques strictes, à respecter impérativement.

Après concertation avec notre architecte et l'Agence Technique Départementale qui nous apporte son aide, nous avons décidé de reconsidérer ce projet avec une isolation correcte, un chauffage adapté et les équipements nécessaires à une bonne utilisation de notre salle des fêtes. Dans la balance, il y a bien sûr la partie budgétaire, qui est très importante afin de ne pas endetter outre mesure notre commune, et ainsi pouvoir continuer à subvenir sans contraintes aux petits investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre commune et au bien-être des Brénaudes et Brénauds.
A ce jour, nous ignorons la date de début des travaux. Nous espérons début 2022.

Chaque année, certaines problématiques reviennent, dont celle d'une plante invasive, l'ambroisie. La méthode de gestion et de destruction de celle-ci a été publiée sur notre « Panneau Pocket ». Il faut retenir que chacun peut agir, soit en la signalant sur l'application smartphone, soit en sollicitant la mairie qui se rendra sur place afin de procéder au signalement. La destruction par arrachage ou fauchage se fait : sur le domaine public par l'employé communal et sur le domaine privé par le propriétaire ou le locataire.

Pour terminer mon propos, je tiens à remercier les utilisateurs de l'application Panneau Pocket.
Cette méthode d'information est pratique, rapide et efficace avec la possibilité de relayage vers d'autres réseaux. Pour information, au 26 septembre, Brienne était mise en favoris sur 223 smartphones. Pour la période du 27 août au 27 sept il y a eu 1100 lectures.

Vous souhaitant une bonne fin d'année, au plaisir de vous revoir.
Bien amicalement.
Votre Maire, Pascal Couchoux

.

Informations pratiques

Mairie	
Tél : 03.85.40.10.19	Permanences :
Email : mairie-de-brienne@orange.fr	Mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30
Page Facebook : **Facebook.com/brienne71**	Jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h 15

Écoles *(en Regroupement Pédagogique Intercommunal)*

Maternelle	Jouvençon	Tél : 03.85.40.05.21
CP – CE1 – CE2	La Genête	Tél : 03.85.40.16.60
CE2 – CM1 – CM2	Brienne	Tél : 03.85.40.02.12

- Directeur : Pascal GUILLAUME (école de Brienne)

Association des Parents d'Elèves - Contact : Nadia RUE Tél : 06.21.35.12.42

Restaurants Scolaires du RPI - Contact : Daniel CASSEVILLE Tél : 06.60.94.55.61

SIVOS - Contact : Président : Pascal COUCHOUX : 06.13.56.28.30
Secrétaire SIVOS : Fanny PICHET : 03.85.40.14.17

Ramassage scolaire du RPI
Garderie Périscolaire : les jours d'école : de 7 h 00 à 9 h 00
(Maximum 2 h 00 par jour et par enfant) et de 16 h 30 à 18 h 30

Ordures ménagères : Ramassage tous les jeudis matin sauf jours fériés, ramassage le samedi matin. Pour les personnes concernées par le ramassage du lundi, en cas de jour férié le ramassage se fera le samedi précédent.

Point Propre : Vers l'école de Brienne, pour le verre, les journaux, les recyclables (bouteilles et flacons plastique, canettes et bouteilles métalliques, aérosols vides, briques alimentaires)

Point Relais : Vers le point propre, pour vêtements, chaussures, linge de maison et articles de maroquinerie

Déchetterie de Cuisery :*(Route de Tournus, sur la droite avant la zone industrielle)* :

Horaires d'ouverture :	Eté	Lundi, Mercredi, Vendredi après-midi de 14 h 00 à 18 h 00
		Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
	Hiver	Lundi, Mercredi, Vendredi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00
		Samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Vidange des fosses septiques :
Demander un document en mairie ou appeler le SPANC en cas d'urgence (Tél : 03.85.76.06.69).
Le SIVOM a obtenu, après consultation, un prestataire de service pour la vidange des fosses septiques (les agriculteurs n'ont plus le droit de le faire). Depuis janvier 2013, il faut fournir une facture pour prouver que l'installation de traitement des eaux usées a été correctement vidangée par un professionnel.
Exemple de tarif proposé par le SIVOM (par l'intermédiaire de l'entreprise Valvert) : fosse de 2 000 à 5 000 litres = 136 € TTC. (TVA à 10 %)

Débouchage des canalisations :
59,00 € TTC par ½ heure d'intervention. Utilisation d'un véhicule équipé d'une pompe très haute pression. Fosses septiques, eaux usées, busage. En cas de problème, contacter Eric Couchoux au 06 61 92 77 41 ou le Sivom sur le site : https://www.sivom-louhanais.fr

DEFIBRILLATEUR : situé à l'entrée de la Mairie

Etat civil

Pacs

COUCHOUX Ludovic et PERRAUD Stéphanie le 10 juillet 2021

Décès

LEPINAY Patricia, Marie, Scholastie décédée le 9 mars 2021

Décès (hors commune) :

BERTHOLON Maurice Julien décédé le 17 janvier 2021 à Mâcon (71)
COUCHOUX Nicole veuve GEOFFROY décédée le 5 juillet 2021 à Romenay (71)
PAGAND René décédé le 5 mars 2021 à Cuisery (71)
RAFFIN André, René décédé le 3 septembre 2021 à Romenay (71)
THENOT Colette veuve PETIT décédée le 31 mars 2021 à Chalon-sur-Saône (71)

Résumé des dernières séances du conseil municipal

Séance du 17 mars 2021

- Renouvellement pour une période de six ans de la convention signée avec le Conseil Départemental permettant à la commune de bénéficier d'un appui technique pour l'exploitation et le suivi de l'assainissement collectif du lotissement du Bas de Seille.

- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire, après l'avis favorable du directeur d'école :
  Rappel : la commune applique le rythme de 4 jours hebdomadaires.

  Cet accompagnement permettra à notre collectivité la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Subventions 2021

  - Anciens combattants 100€
  - Aides familiales de Cuisery 50€
  - Restaurant scolaire du RPI 3144€ (2344+800)

- Projets de travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes en 2021

  Priorité 1 : chemin vieux
  Priorité 2 : Rue de Vallière

- Aménagement le long de la RD 975 à proximité de l'école :

  Afin de garantir la sécurité des usagers de la RD 975 en face de l'école :
  Interdiction de stationner et de s'arrêter sur 30 mètres à partir de la rue de la platière en direction de Cuisery et aménagement d'un cheminement pour piétons.
  Coût des travaux : 632.69€ HT

- Projet de création d'un parking avec chemin d'accès pour les écoles :
  Coût des travaux : 6096.84€ TTC

- Changement de deux fenêtres dans le bungalow des Venons :
  Coût des travaux : 1660.57€ TTC

- Acquisition d'un vidéoprojecteur et d'une caméra de table pour les écoles

- Signature avec la Fédération des Chasseurs pour la plantation de 500 mètres de doubles haies.

Séance du 14 avril 2021

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse en ajoutant aux compétences facultatives, la compétence « Organisation de la mobilité ».

- Vote des taxes directes locales :

  TFB : 32.44 (taxe foncière bâti)
  TFNB : 36.05 (taxe foncière non bâti)

- **Vote du compte administratif complet 2020 :**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**	**Dépenses ou Déficit**	**Recettes ou Excédent**
Résultats reportés		71 134,36	57 213,97		57 213,97	71 134,36
Opérations de l'exercice	251 132,85	291 241,85	39 929,50	103 189,42	291 062,35	394 431,27
TOTAUX	251 132,85	362 376,21	97 143,47	103 189,42	348 276,32	465 565,63
Résultat de clôture		111 243,36		6 045,95		117 289,31
		Restes à réaliser				29 428,76
		Besoin/excédent de financement Total				146 718,07
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				21 361,00

Vote du budget primitif 2021 :

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	94 137,00
012	Charge de personnel, frais assimilés	73 487,00
014	Atténuations de produits	30 883,00
65	Autres charges de gestion courante	71 819,00
66	Charges financières	380,00
022	Dépenses imprévues	19 000,00
023	Virement à la section investissement	72 075,00
042	Opérations d'ordre de tansfert entre sections	16 078,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**377 859,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	550,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 490,00
73	Impôts et taxes	143 656,00
74	Dotations et participations	92 915,00
75	Autres produits de gestion courante	25 005,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 243,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**377 859,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	11 422,00
21	Immobilisations corporelles	558 154,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 635,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**591 211,00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	231 643,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 000,00
204	Subventions d'équipement versées	
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 370,00
021	Virement de la section de fonctionnement	72 075,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 078,00
001	Solde d'exécution section d'investissement	6 045,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**591 211,00**

Séance du 19 mai 2021

- Acquisition d'une parcelle boisée :
  Ce sont les parcelles cadastrées section ZB n° 4 et 5 au prix de 9000€ hors frais de notaire (environ 936€)

- Achat d'un écran pour la mairie afin de pouvoir projeter des documents lors des réunions de conseil ou autres réunions au prix de 615€ HT soit 747€ TTC

- Remplacement de l'ordinateur portable de la mairie : 624.60€ TTC

- Achat de deux isoloirs
  Dans le cadre des élections départementales et régionales, il était nécessaire d'avoir deux isoloirs.
  Coût total HT : 1056.96€

Séance du 30 juin 2021

- Tarif de location de la salle Marcel MATHY à partir du 1er juillet 2021 jusqu'au début des travaux de rénovation de la salle :

  Pour une durée de 48 heures d'occupation :
  Location de base comprenant la salle + buvette
  - Résidents de la commune, compte tenu que ceux-ci supportent déjà par le biais des impôts locaux des charges importantes inhérentes à la restructuration et le fonctionnement = 130 euros
  - Autres usagers = 170 euros

  Pour une courte durée de moins de 12 heures d'occupation :
  Tarif de location : 55 euros

  Supplément pour toutes catégories d'usagers :
  - Utilisation de la cuisine, de ses équipements et de la vaisselle = 40 euros
  - Utilisation de la scène = 50 euros
  - Frais de chauffage = 5 euros de l'heure (heure de fonctionnement du brûleur)
  - Utilisation du vidéoprojecteur = 30 euros avec versement d'une caution de 500€

  Caution pour toute occupation de la salle :
  - Pour 48 heures : caution 500€
  - Pour moins de 12 heures : caution 250€

  Pour les associations ayant leur siège social dans la commune ou celles du RPI :
  - Organisation d'une manifestation liée à leurs activités :
    Gratuité pour deux utilisations annuelles
    Seuls les frais de fonctionnement seront acquittés :
    - Forfait Gaz-Electricité : 23€
    - Heure effective de chauffage : 5€
  - Réunions :
    Gratuité totale sans limitation du nombre de réunions avec utilisation ou non du vidéoprojecteur.

  Clauses en cas de désistement sauf cas de force majeure justifiée :
  Si désistement :
  - Entre 0 et 30 jours avant la date de réservation : la totalité de la location est due
  - Entre 31 et 60 jours avant la date de réservation : la moitié de la location est due
  - Plus de 60 jours avant la date de réservation : la commune rembourse la totalité de la location.

- **Travaux salle Marcel MATHY : Etat d'avancement du projet**

La région n'ayant pas donné une suite favorable au dossier lors de la dernière commission, et d'autres points problématiques ne concernant pas directement la salle des fêtes sont maintenant évoqués.
- Le conseil a donc décidé de ne pas donner suite au dossier Effilogis.

Séance du 28 juillet 2021

- **Convention tripartite relative à l'installation provisoire d'une structure modulaire dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal**

À la suite d'une augmentation des effectifs pour la rentrée de septembre 2021, à l'ouverture d'une 7ème classe sur le RPI en accord avec le DASEN, le RPI se voit dans l'obligation de louer provisoirement une structure modulaire qui sera implantée dans la cour de l'école de Jouvençon.
Une convention tripartite est signée entre les communes de Jouvençon, Brienne et La Genête afin de convenir d'une participation équitable entre les trois communes des frais relatifs à cette 7ème classe.
Le coût total annuel est estimé à 20 270.47€ TTC

- Chaque commune participera donc aux frais à hauteur de 6 756.82€ TTC

Comité du fleurissement

La saison estivale se termine avec un temps maussade, comme il l'a été toute la saison ou presque.

Mais avec la bonne volonté et le courage de toutes les âmes bénévoles du Fleurissement, toute l'équipe a réussi à embellir les différents points fleuris de la commune et je crois que cette année encore, on peut dire que c'est "gagné " !!!!!!

De nouveaux projets sont en cours de réflexion pour la saison prochaine, la petite équipe compétente s'y prépare dès maintenant et vous donnera satisfaction, peut-être.
Si de nouveaux membres bénévoles veulent se joindre à l'équipe, c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons.

Le Comité de Fleurissement vous souhaite une bonne fin d'année et vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Commémoration du 8 Mai

Commémoration du 8 mai avec les restrictions liées au COVID. Dépôt de gerbe par le président de l'Amicale des Anciens Combattants Gérard Chaury, puis lecture des textes avec notre Maire en pleine concentration.

SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

RENTREE DES CLASSES

La rentrée scolaire a été marquée par la forte augmentation du nombre d'inscriptions d'élèves en maternelle.

Nous avons été alertés en juillet de ce fait qui nécessitait l'ouverture d'une classe.
Cette situation a conduit à une réflexion commune entre les trois municipalités, Brienne, Jouvençon, La Genète, et les enseignant(e)s des trois écoles.

Vu le caractère supposé provisoire de cette situation et le manque de places dans les locaux existants, nous avons décidé de louer un bâtiment modulaire.

La difficulté majeure a été de contacter plusieurs entreprises et de délibérer sur le choix du bâtiment avec le meilleur rapport de qualité, confort, prix. Ayant moins de deux mois pour agir, le défi a été relevé avec succès grâce à l'ensemble des membres du SIVOS.

Le coût de cette opération s'élève à près de 21 000 €, soit 7000 € par commune pour l'année scolaire.
Ce bâtiment, mis en place dans la cour de l'école de Jouvençon, accueille depuis le 2 septembre, 22 élèves de grande section de maternelle et CP. Madame l'inspectrice de l'éducation nationale nous a apporté son aide afin de nommer rapidement Mr DELOGE, enseignant affecté à ce poste.

Une partie de la classe étant composée d'élèves de grande section de maternelle, le SIVOS a créé un poste d'aide à l'enseignant. Parmi les différentes candidatures, c'est celle de Mme Lucie Charbouillot, titulaire d'un CAP petite enfance qui a été retenue. Son temps de travail est de 3 heures par jour, le matin, pour une durée d'un an renouvelable si la situation perdure.

GARDERIE

Voirie 2021

Pour rappel, l'entretien de la voirie (la chaussée) est sous la compétence de la Communauté de Commune Terre de Bresse.
Tous les ans, la commission voirie de chaque commune propose un ou deux projets pour faire évaluer le type de réfection et le coût. Pour Brienne, nous avons proposé en projet n° 1 de refaire la partie du Chemin Vieux (500m) qui a fissuré suite aux sécheresses des années précédentes et en n° 2, une partie de la rue de Vallières qui s'affaisse.

Après évaluation par l'entreprise Eurovia, la réfection du Chemin Vieux revient à 29868 € TTC et celle de la rue de Vallières à 25895.58 € TTC.

Or, sur un budget total de 800000 € de la Comcom, au prorata du kilométrage de route, Brienne ne dispose que de 17609 € TTC.
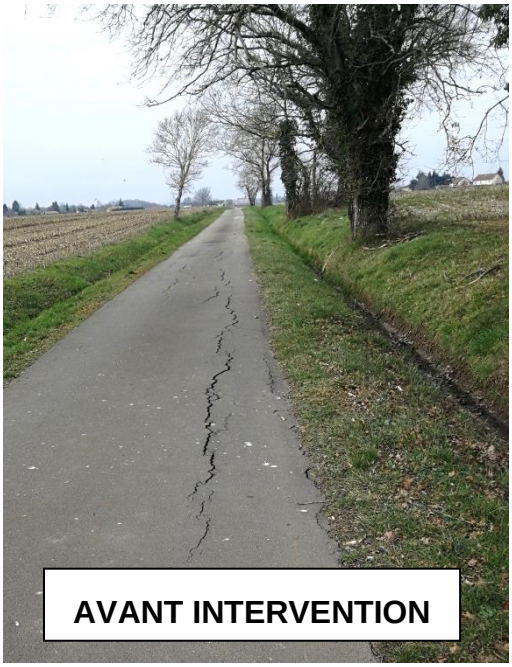
Donc aucun des 2 projets n'est réalisable. Pour cette année, il nous est alors proposé de juste boucher les fissures provisoirement du Chemin Vieux pour la somme de 5268 € TTC, et de laisser le reste pour les autres communes. En revanche, en 2022, il nous sera alloué un budget plus important et par conséquent suffisant pour réaliser soit le projet n° 2 soit un nouveau projet choisi par notre commission voirie.